



Conseil municipal



Séance ordinaire du mardi 28 avril 2009.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 28 avril 2009 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 16 avril 2009.

Etaient présents : M ; Denis THION – M. Alex FRISON – Mme Marilynne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – Mme Maryse PAJON - M. Michel CHAUMETTE - M. Patrick ARCHENault – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Patrick VERGINE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Delphine PIZARRO, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un dossier supplémentaire à l'ordre du jour concernant le remembrement. Cette demande est acceptée.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 24 mars 2009.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2009, préalablement communiqués aux membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

2. Dégrevement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal accepte le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti sur une période 5 ans maximum, pour les jeunes agriculteurs qui en feront la demande.

3. Règlements.

1/ Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement de la salle municipale. Celui-ci sera remis à chaque location de la salle et affiché dans celle-ci.

2/ Service des eaux/Assainissement.

Le Conseil Municipal examine les deux projets de règlement. Plusieurs points restant à préciser, des informations seront recherchées auprès du technicien du Syndicat de Pays et des communes environnantes.

4. Remembrement.

1/ Modification des limites intercommunales.

Le nouveau parcellaire résultant de l'aménagement foncier, conduit à rectifier la limite de commune en plusieurs endroits afin de l'adapter au mieux au nouveau parcellaire et au nouveau réseau de chemin.

Monsieur le Maire présente les plans figurant ces modifications qui se traduisent par des échanges surface pour surface avec les communes riveraines :

- Redressement de limites avec Bouilly-en-Gâtinais à deux endroits, l'un au sud, l'autre au nord, la superficie totale échangée entre les deux communes s'élevant à 4ha 10a 43ca.
- Modification de limite avec Nancray-sur-Rimarde, la superficie totale échangée s'élevant à 2ha 08a 26ca.
- Modifications de limites avec Boynes et Yèvre-la-Ville, ces modifications s'inscrivant dans un plus grand échange multiple visant à rectifier la limite entre Boynes et Yèvre-la-Ville. La surface échangée avec ces deux communes s'élève au total à 44a 38ca.

Considérant que ni la superficie, ni le revenu de la commune n'en seront affectés,

Le Conseil Municipal approuve les modifications proposées.

2/ Situation des chemins à la suite du remembrement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan faisant apparaître les modifications apportées au réseau des voies communales et des chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier.

Ce dossier appelle les observations suivantes :

1. Voies communales :
Aucune voie communale n'est créée, ni modifiée.
2. Chemins ruraux et assimilés :
Le réseau des chemins dont le tracé est issu des remembrements précédents est remanié pour l'adapter au nouveau parcellaire.
D'une manière générale, les chemins ont été dimensionnés avec une largeur de 6 m. Un chemin a été positionné de part et d'autre de l'emprise de l'autoroute à l'exception du secteur du Moulin Verdi et du Haut de l'Aunette à Guignard où une piste du chantier de l'autoroute doit être conservée pour servir de chemin.
Le réseau de chemins a été conservé, voire élargi et complété en bordure de la Rimarde.

L'ensemble de ces modifications a pour résultat une diminution du linéaire des chemins ruraux ou assimilés compris dans le périmètre de 4 kilomètres environ (passant de 29 à 25 kilomètres). La diminution du linéaire de chemins conduit malgré leurs élargissements et autres aménagements à une réduction de surface de leur emprise d'environ 87a compensée, compte tenu de la valeur en point, par l'attribution au compte de la commune d'une parcelle supplémentaire de 65a environ au lieudit la Caponnerie.

Le Conseil Municipal approuve le plan présenté.

5. Assainissement.

Monsieur le Maire précise que 90% des abonnés ayant répondu envisagent d'effectuer les travaux de raccordement par l'entreprise qu'aura choisi la Mairie. Une lettre de rappel sera remise aux personnes n'ayant pas encore retourné leur réponse afin qu'elles fassent au plus vite connaître leur choix.

Il sera procédé à des visites chez les particuliers qui en ont fait la demande début juin.
Le dossier d'appel d'offre sera constitué ensuite ainsi que celui de demande de subvention pour ces travaux à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

6. Subventions.

1/ Adoucisseur du château d'eau.

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise ROGUET s'élevant à 12 139.40 euros TTC.

- Adoucisseur : 10 883.60 euros TTC.
- Cartouches : 1 255.80 euros TTC.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal et sollicite une subvention au taux maximal auprès du Président du Conseil Général du Loiret, au titre du programme d'amélioration et de protection de l'eau potable dans les communes rurales.

2/ Travaux de l'église.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 24 février 2009, le Conseil Municipal avait accepté les devis :

- | | |
|--|----------------------|
| ➤ Entreprise PLACIER pour un montant de | 2 220.40 euros H.T. |
| ➤ Entreprise BOURSIN pour un montant de | 13 139.00 euros H.T. |
| ➤ Entreprise STC Services pour un montant de | 669.73 euros H.T. |
| ➤ Entreprise RONCERAY pour un montant de | 1 250.00 euros H.T. |
| ➤ Entreprise VALLEE pour un montant de | 1 670.00 euros H.T. |

Pour un montant total H.T. de : 18 949.13 euros

Ces investissements sont nécessaires pour la sauvegarde de l'église Saint Jacques le Majeur à Courcelles.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal et sollicite une subvention au taux maximal auprès du Président du Conseil Général du Loiret, au titre du programme de sauvegarde des églises non protégées.

3/ Investissements divers.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 24 mars 2009, le Conseil Municipal avait accepté les devis suivants :

- | | |
|---|---------------------|
| ➤ Travaux de voirie DDE pour un montant de | 6 543.00 euros TTC. |
| ➤ Acquisition d'un combi-système Loisirs Services | 1 561.77 euros TTC. |
| ➤ Panneaux de signalisation Serinove | 869.17 euros TTC. |
| ➤ Extincteurs ESP pour un montant de | 730.88 euros TTC. |
| ➤ Annuité emprunt SIRIS pour un montant de | 8 177.89 euros TTC. |

Pour un montant total TTC de : 17 882.71 euros

Ces investissements sont inscrits au Budget Primitif 2009.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir sur ces travaux une subvention au taux maximal et sollicite une subvention au taux maximal auprès du Président du Conseil Général du Loiret, au titre de l'aide aux Communes à faible population.

Le Conseil Municipal demande l'accord de préfinancement.

4/ Réserve Parlementaire.

Au titre de la réserve parlementaire, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de Monsieur Jean-Paul CHARIE, député, d'un montant le plus élevé possible pour les travaux d'assainissement collectif concernant la deuxième tranche, travaux à réaliser avant la fin 2009.

7. Travaux rue du Pourtour.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Chemin (DDE) relatif aux travaux d'investissement rue du Pourtour.

Le Conseil Municipal décide de transmettre les pièces du marché à différentes entreprises pour une mise en concurrence. Le retour des offres devra parvenir au plus tard le 5 juin 2009. Une commission se réunira afin d'effectuer le détail de chaque offre et choisir l'entreprise retenue pour ces travaux.

8. Programme FACE C.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus fin 2010 – début 2011 à la charge de la SICAP, les lampadaires et l'enfouissement des lignes téléphoniques restant à la charge de la commune qui pourra solliciter différentes subventions.

Les zones concernées :

- Place du 14 juillet.
- Rue du Tertre et rue Basse de l'église jusqu'à la rue du Château.
- Une partie de la rue du Pressoir.
- Rue de l'Egalité.

Un devis complémentaire a été demandé à la SICAP pour la rue du Château.
Ces travaux ne bénéficieraient pas de la même prise en charge par la SICAP.

Un autre devis complémentaire a été demandé pour la Grande Rue et la rue Neuve.

Ces programmes pourraient également bénéficier de subventions dans le cadre du 1% paysage de l'A19 et des opérations « Cœur de village » de la Région Centre.

9. Kermesse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Kermesse du SIRIS aura lieu le 6 juin 2009 à Courcelles.
Un vin d'honneur sera offert à midi aux Maires et conseillers des communes membres ainsi qu'aux enseignants.

10. Cérémonie du 8 mai.

Le programme de la cérémonie se déroulera comme suit :

- 10 heures : rassemblement à la Mairie.
- 10h15 : défilé, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, suivi du discours.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.
Toute la population est invitée à cette commémoration.

11. Fleurissement de la commune.

Le Conseil Municipal fixe la date pour le fleurissement de la commune au 16 mai 2009 à 9h00.

12. Logements sociaux.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général relatif aux logements sociaux sur le département du Loiret, informant de la création de deux logements sociaux (anciennement propriété de Monsieur LABBE, 2 rue de l'Egalité) au titre de la programmation de 2009 ayant comme maître d'ouvrage la SIAP, après acquisition de ces locaux par la CCB et la Commune.

13. Personnel Communal.

Monsieur le Maire et Monsieur Alex FRISON, premier adjoint au Maire se sont entretenus avec Monsieur Cédric CONSTANT pour établir un bilan de son année de stage.

Suite à cet entretien, Monsieur le Maire décide de titulariser Monsieur Cédric CONSTANT à partir du 1^{er} mai 2009.

14. Prochaine réunion :

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 mai 2009 à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 00h15.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	